

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 12 décembre 2019

Le président, M. Maurizio Di Felice, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 62 Conseillères et Conseillers.

Il y a 9 excusés (Mmes Natacha Bello, Fabienne Bill, Claudine Deprez, Anik Freuler et Béatrice Saxer Brown, MM. Victor Braune, Jean-Philippe Genoud, Fernando Henriques Amaral Rodrigues et Christian Vernex).

3 arriveront plus tard (MM. Sébastien Bertherin, Charanjit Dhanjal et Daniel Richard).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat :
 - Postulat de M. Martin Ahlström intitulé « Pour un partenariat public-privé en vue du financement des courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études organisés par les établissements scolaires ».

Le président demande à son auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation d'un(e) Conseiller(ère).
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2019.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Communications des représentants des entités intercommunales.

Préavis avec décision en un seul débat

7. **Préavis municipal n° 64** relatif au budget de l'exercice 2020.

Préavis – Première lecture

8. **Préavis municipal n° 65** relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux.
9. **Préavis municipal n° 66** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la sécurisation des berges de la Promenthouse.

Autres objets

10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Guillaume Labouchère et consorts intitulé « État des lieux de la caisse de pension de la ville de Gland ».
11. Postulat de M. Martin Ahlström intitulé « Pour un partenariat public-privé en vue du financement des courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études organisés par les établissements scolaires ».

Divers

12. Divers et propositions individuelles.
 - Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation d'un(e) Conseiller(ère)

Le président rappelle que M. Patrick Vallat a présenté sa démission par courrier du 6 novembre dernier, avec effet immédiat.

Par courriel, le Bureau a été informé que M. Patrick Vallat serait remplacé par Mme Nathalie Lamarque.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, au nom du parti politique « Gens de Gland », présente Mme Nathalie Lamarque :

« Mme Nathalie Lamarque est née le 31.12.1968 et est maman de 2 enfants, Anaëlle, 20 ans, en fac de médecine, et Alexis, 16 ans, en deuxième année de gymnase à Nyon. Mme Nathalie Lamarque est diplômée d'un bachelor en administration des achats de l'Université de Genève, d'un CAS en leadership et gestion des ressources humaines et d'un DAS en administration publique de l'Université de Lausanne. Professionnellement, Nathalie commence sa carrière à Renens, dans une entreprise de cosmétiques, puis suit son mari à Paris. Là-bas, elle travaille au siège de La Poste comme cadre supérieure et pilote un projet stratégique, soit la mise en place de la traçabilité des colis, ce qui a profondément changé sa vision du service public. C'est précisément ce qui l'anime aujourd'hui, être au service du public. En 2005, elle suit son mari à Genève et, en 2009, elle emménage à Gland suite à sa séparation. À cette époque, elle dirige une start-up en recherche de développement puis elle est remerciée en raison de son âge. Après une traversée du désert, convaincue de ses facilités relationnelles, elle postule dans une agence immobilière. Elle est actuellement courtière en immobilier et aime trouver de jolis foyers à chacun. Aujourd'hui, Nathalie est profondément honorée et heureuse de rejoindre le Conseil communal. Je vous remercie de lui faire bon accueil. ».

Le président invite Mme Nathalie Lamarque à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

La nouvelle Conseillère, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.

Le président la remercie, la félicite pour son engagement et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 63.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2019

- Le président relève qu'une erreur s'est glissée dans le titre du point n° 8. du procès-verbal. La dénomination exacte est *Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Messmer relative à la location du compteur d'eau et intitulée « Facturation Eau-Épuration-Égouts soumise aux contribuables »*. La correction sera portée au procès-verbal de ce soir.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2019 tel que modifié.

4. Communications du Bureau

- Le 10 novembre dernier a eu lieu le 2^{ème} tour du scrutin de l'élection des 2 membres vaudois du Conseil des États. Pour rappel, le Conseil des États est composé de 46 membres représentant les cantons, chaque canton disposant de 2 sièges, respectivement d'un siège pour les demi-cantons. Lors du 1^{er} tour, chaque citoyen est éligible, alors qu'au 2^{ème} tour seuls les candidats officiels sont retenus. Le canton de Vaud a validé les candidatures de Mmes Ada Marra et Adèle Thorens Goumaz et de M. Olivier Français. Les deux derniers cités ont été élus et, au nom des Conseiller(ère)s et en son nom personnel, le président félicite les deux représentants du Canton pour cette élection et leur souhaite satisfaction et réussite dans l'accomplissement de leurs mandats.

Le président donne les résultats pour la ville de Gland, soit :

- 2'069 votants sur 6'776 électeurs inscrits, soit une participation de 30,53 %, dont 22 bulletins blancs et 34 bulletins nuls.

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements			Sans dénomination	Total des bulletins
	PLR	Les Vert·e·s	PSV		
non modifiés	817	511	380	--	1'708
modifiés	47	33	17	--	97
sans dénom. de parti	--	--	--	208	208
TOTAL	864	544	397	208	2'013

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	Non modifiés	Modifiés des partis ou groupements			Sans dénomination	Total des bulletins
		PLR	Les Vert·e·s	PSV		
Français Olivier	817	47	8	3	178	1'053
Marra Ada	891	14	2	12	89	1'008
Thorens Goumaz Adèle	891	33	31	5	116	1'076
Voix éparses	--	0	0	0	0	0
TOTAL	2'599	94	41	20	383	3'137

Les résultats complets, commune par commune et pour chaque candidat, sont disponibles sur le site Internet du Canton www.vd.ch.

- Le 14 novembre 2019, le président a répondu à l'invitation pour le Dîner Quizz qui s'est tenu à la Salle communale, organisé par le Service de la jeunesse avec le soutien de la Ville de Gland. Cette soirée permet aux jeunes ayant atteint leur majorité de se retrouver et de rencontrer les autorités communales dans un contexte ludique. Par sa part, le président y a fait une brève intervention, invitant les participants à assister à une séance du Conseil communal ou au dépouillement des votations et/ou élections.

- En date du 11 décembre 2019, le Bureau a reçu un courrier adressé par les « citoyens et citoyennes de la commune de Gland opposés à la 5G », interpellant le Conseil communal au sujet de la mise en service de la 5G. Il a été répondu à Mme Catarina Strickler qu'un citoyen ne pouvait pas interpellier le Conseil communal. C'est donc uniquement à titre informatif que le président parle de ce courrier, qui fait état de la tenue d'une séance d'information le lundi 16 décembre 2019 à 19h30. Pour celles et ceux qui le souhaite, ce courrier est à disposition auprès de la secrétaire.
- Le 9 février 2020 auront lieu le 1^{er} tour de l'élection complémentaire au Conseil d'État afin de remplacer Mme Jacqueline de Quattro, élue au Conseil national, ainsi que la votation fédérale populaire, dont deux objets seront soumis à votation, à savoir :
 - Initiative populaire du 18 octobre 2016 « Davantage de logements abordables »;
 - Modification du 14 décembre 2018 du Code pénal et du Code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle).

L'éventuel 2^{ème} tour de l'élection complémentaire au Conseil d'État aura lieu le 1^{er} mars 2020.

Le président rappelle aux Conseiller(ère)s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux(elles). Le président rappelle également que le Bureau du Conseil et l'Administration communale sont à disposition des Conseiller(ère)s et de la population pour toute question relative à l'exercice du droit de vote – sujet du vote mis à part – et il remercie la presse de s'en faire écho. Ce serait une bonne chose si le nombre de votes ne pouvant être pris en compte à cause d'erreurs telles que défaut de signature, date de naissance erronée ou encore carte de vote dans l'enveloppe avec les bulletins, pouvait être diminué.

Avec l'arrivée de M. Daniel Richard, le nombre de Conseillers présents passe à 64.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Les Conseiller(ère)s ont reçus sur leur table la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. Il s'agit d'un document que la Municipalité a décidé de signer. Pour mémoire, en début d'année, la Municipalité avait signalé que, après l'application du logiciel LOGIB, elle avait pu vérifier de manière totalement générale que les collaboratrices étaient payées 0,4 % de plus que les collaborateurs, ce qui montre qu'elle a une politique salariale qui est intéressante pour l'ensemble des collaborateur(trice)s. Le pas vers la signature de la charte était tout à fait naturel. La ville de Gland affirme clairement que l'égalité entre femmes et hommes est une valeur essentielle dans notre société, que le secteur public se doit d'être exemplaire en la matière, tout comme dans la lutte contre toute forme de discrimination.
- Personnel communal :
 - Arrivées :
 - le 1^{er} novembre 2019 : M. Alexandre Sant, coordinateur au Bureau technique, Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE);
 - le 11 novembre 2019 : M. Dietrich Choffat, délégué à la jeunesse;
 - 1^{er} décembre 2019 : Mme Jessy-Joy Pott, assistante de sécurité publique (ASP), au Service de la population (ci-après : SPOP).

Départs :

- au 31 décembre 2019 : M. José Da Costa, collaborateur voirie, au SIE, départ à la retraite;
- au 31 décembre 2019 : Mme Anne-Christel de Savignac, déléguée à l'énergie.

La Municipalité a d'autre part le chagrin d'annoncer le décès de Mme Valérie de Loriol Geiser, auxiliaire à la Pause-Déj', survenu le 29 novembre 2019 suite à une longue maladie. Il remercie toutes les personnes présentes de se lever et de respecter une minute de silence en sa mémoire.

- Comme l'a relevé la Commission des finances dans son rapport, il est à nouveau parlé de « Admin. 2.0 » et il souhaite faire un état de la situation aujourd'hui. « Admin. 2.0 » est une aide à la gestion communale qui se base tout d'abord sur un ERP, soit un logiciel qui permet de gérer, avec un système intégré, l'ensemble des processus opérationnels d'une entreprise ou d'une commune. La Municipalité a un certain nombre d'éléments qui sont sous contrôle de l'ERP ou qu'elle souhaite mettre sous contrôle de l'ERP, soit la gestion des finances, le contrôle des habitants, la location des salles, la vente des cartes CFF, la gestion des permis de construire, cadastre, guichet virtuel. Tous ces éléments ne sont pas actuellement forcément dans le cadre de l'ERP. Un ERP, c'est aussi une seule base de données, et à ce niveau la volonté est de pouvoir mettre en place une gestion électronique des documents (GED) dans le but tout d'abord d'une dématérialisation des documents en papier et la gestion des dossiers électroniques de l'Administration. Des notions de sécurité seront aussi touchées par « Admin. 2.0 », par exemple la gestion des clés et les accès aux bâtiments, ainsi que la gestion des environnements de travail des collaborateurs. Il y a actuellement une participation active de tous les services de l'Administration pour notamment la définition du processus et la validation du cahier des charges. Des appels d'offres sont en cours, la rédaction du préavis est également en cours, et le début souhaité du projet « Admin. 2.0 » se fera dans le courant du prochain semestre, en commençant par l'ERP puis par la GED. Les autres projets seront réalisés en parallèle.
- Il souhaite également aborder la situation d'un projet qui est en partie informatique – ou en tout cas qui a des prolongements dans le cadre informatique – et qui a fait l'objet d'une motion de M. Patrick Vallat concernant Smart City. La Municipalité a demandé au Bureau une prolongation pour la réponse à cette motion au 14 mai de l'année prochaine, et cela sera chose faite. La Municipalité travaille également avec un mandataire sur ce sujet et a décidé pour l'heure de visiter des localités qui ont déjà abordé le sujet de Smart City. Elle s'est notamment rendue hier à Monthey, qui a entrepris ce travail, et aura demain une séance de restitution afin de pouvoir vérifier quelles sont les approches à avoir et comment finalement traiter ce sujet.
- La Région de Nyon collabore avec l'ensemble du Grand-Genève sur de grands projets. Aujourd'hui a eu lieu l'inauguration d'un très grand projet, soit le Léman Express, à laquelle il a participé. Ce projet va foncièrement changer les habitudes des personnes qui se rendent à Genève et qui vont circuler dans cette ville. L'objectif, comme cela a d'ailleurs pu être constaté à Lausanne où le M2 a radicalement changé les choses, est de voir le nombre de voyageurs transportés par ce type de transport public augmenter. Et le cas de Genève est patent. Cela ne veut pas dire que les gens vont immédiatement prendre leurs habitudes, d'ailleurs les cadences du M2 ont augmenté au fur et à mesure de l'arrivée des voyageurs, ce qui fait qu'aujourd'hui il y a des cadences extrêmement plus fortes qu'au début de sa mise en service. Dans le cadre du Léman Express, les cadences pourront aussi s'accroître et il est prévu un transport de voyageurs extrêmement important. Il s'agit d'une véritable autoroute transfrontalière, étant précisé qu'il s'agit actuellement du plus gros projet transfrontalier réalisé en Europe.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Soutien aux acteurs culturels : pour la première année, le Service de la culture a choisi de valoriser le travail d'un artiste de la région qui a bénéficié d'un soutien glandois à la création. C'est le musicien M. Joël Musy qui a été choisi. Les Conseiller(ère)s ont trouvé sur leur table un sac qui met en valeur son travail de composition et promeut son dernier album.
- Visions du Réel – projection de Noël : comme chaque année en décembre, la ville de Gland et Visions du Réel s'associent pour offrir aux habitants une projection de Noël, suivie d'un goûter. C'est le film « Les Saisons », de MM. Jacques Perrin et Jacques Cluzaud, qui fera découvrir aux spectateurs la longue et tumultueuse histoire qui lie l'homme et l'animal. Cette projection aura lieu samedi 14 décembre prochain à 17h00, au théâtre de Grand-Champ.

- Appel à projets pour les Arts Vivants à la Pépinière : le Service de la Culture a lancé un nouvel appel à projets à la Pépinière. Les acteurs culturels de la région qui ont un projet en lien avec les arts vivants peuvent envoyer leur candidature au Service précité. Un projet sera ensuite choisi et l'association pourra alors le développer à la Pépinière.
- Concert de Noël : le samedi 21 décembre 2019, à 19h00, à la Salle communale, la Chœur mixte « Le Chêne » et la Fanfare de Gland s'associent pour offrir le concert de Noël aux habitants glandois. Il y aura la possibilité de manger une fondue au fromage à l'issue du concert, sur inscription.
- Crèche vivante devant le Temple de Gland : les églises de Gland proposeront le dimanche 22 décembre prochain, dès 16h00, une crèche vivante sur le parvis du Temple. Des jeunes offriront des crêpes, des biscuits de Noël et du vin chaud. Cet événement sera suivi d'une célébration œcuménique à 18h00, au Temple.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

Sports

- La patinoire mobile représente actuellement l'activité sportive essentielle de la Commune. Un tournoi de bubble foot a eu lieu le 16 novembre dernier, avec de la musique live. Le 30 novembre 2019 avait lieu la première Silent Disco sur glace, qui a cartonné, avec vraiment beaucoup de monde et une rupture de stock de patins ce soir-là. Le 6 décembre 2019, il y a eu une initiation au broomball, avec la présence de NRTV, et un dimanche sportif a eu lieu le 8 décembre dernier pour les enfants, ainsi que le ski training. Les prochains événements à venir sont le Petit Nouvel-An le 11 janvier 2020 avec DJ Lou, de 19h00 à 23h00, une nouvelle initiation au broomball le 17 janvier 2020, de 19h00 à 22h00, le retour du dimanche sportif le 19 janvier 2020, de la country sur glace avec jeux pour les enfants le 24 janvier 2020, avec un chili con carne offert par Patachou en faveur de Zoé 4 Life et de la musique américaine, de 18h00 à 21h30, un tournoi populaire de broomball le 7 février 2020 et un tournoi de hockey le 8 février 2020.

Finances

- La Municipalité a remboursé une partie du crédit de CHF 8 Mios auprès de Swissquote à hauteur de CHF 4 Mios. La dette a donc baissé mais comme ces prêts sont renouvelés au taux de - 0,34 %, la commune va gagner un peu moins d'argent puisqu'elle en emprunte un peu moins. Ce prêt a été renouvelé en date du 28 novembre 2019 pour 6 mois, soit jusqu'au 28 mai 2020.
- Il souhaite organiser, pour l'ensemble du Conseil communal et si évidemment il y a de l'intérêt, une sorte de cours, discussion ou conférence, avec la présence du boursier communal M. Julien Ménoret et lui-même, sur les finances communales et les finances publiques en général. Il a constaté que de temps en temps, quand il parle d'amortissements et de marge d'autofinancement, certains Conseiller(ère)s écarquillent les yeux et c'est avec plaisir qu'il reprend tous ces éléments et que, avec le boursier communal, il répondra à toutes les questions qui pourraient se poser. Ces sessions auront lieu les 21 janvier et 5 février 2020, à 19h30. Il remercie déjà la secrétaire du Conseil qui a accepté que cela se passe par son entremise. Les Conseiller(ère)s recevront prochainement un mail les invitant à participer à l'une ou l'autre de ces sessions et, en fonction du nombre de participants, l'organisation de ces rendez-vous et les salles en question seront confirmées.

Avec l'arrivée de M. Sébastien Bertherin, le nombre de Conseillers présents passe à 65.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- APE – Association des parents d'élèves de Gland : l'APE Gland organise, le vendredi 17 janvier prochain, un troc d'hiver à Montoly, de 17h00 à 21h00. Le but est de proposer des habits à vendre ou à acheter en vue des camps de ski organisés par les écoles. C'est une initiative intéressante pour toutes les familles. Elle remercie l'APE pour son travail et l'organisation de ce troc.

- 18 ans – Soirée Quizz citoyen : le 14 novembre dernier a eu lieu le 4^{ème} Dîner Quizz citoyen. 33 jeunes ayant atteint l'âge de la majorité ont été conviés et reçus par la Municipalité. La soirée, organisée par le Service enfance et jeunesse, consiste en un quizz par table, comportant des questions liées à la majorité, aux responsabilités, à la vie citoyenne ou encore aux thèmes liés aux consommations, aux dettes ou aux bourses d'étude. Chaque participant a reçu des prix grâce au soutien de nombreux sponsors.
- Fondation La Ruche : afin de faire découvrir l'offre parascolaire mise en place à la rue de la Paix 1, le comité et les équipes organisent des soirées portes-ouvertes et invitent la population à découvrir les lieux le jeudi 16, vendredi 17, lundi 20 et mardi 21 janvier 2020, de 17h00 à 18h30. Il s'agit d'une bonne occasion pour les familles, les enfants ou les Conseiller(ère) de découvrir l'UAPE de la Paix.
- Commission Prévention-Écoles-Commune : dans le but de renforcer la prévention aux abords des écoles des Tuillières et de Grand-Champ, en particulier durant la période de pause de midi ainsi qu'avant et après les cours, une commission Prévention-Écoles-Commune a été mise sur pied et sera active dès le mois de janvier 2020. La commission est composée de représentants des établissements scolaires, de la Municipalité, du Service enfance et jeunesse, du Service de la population et de l'APE. Le but n'est pas du tout de faire de la répression, mais de faire de la prévention et de la discussion autour de ce qui se passe durant la pause de midi pour les enfants qui ne rentrent pas chez eux, ceci pour éviter de les retrouver sur l'espace public, à des endroits peu adéquats pour eux. De grandes discussions sont en train de se mettre en place sur les difficultés durant ces moments-là. Cette commission réflexive aura pour mission de tisser des liens entre les différents acteurs présents sur et aux abords des sites lors de ces temps.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Au vu des 40 cm de neige annoncés sur le Jura cette nuit, les sociétés Télé-Dôle SA et Sogestar auront le grand plaisir d'ouvrir le massif de La Dôle et le massif des Jouvencelles ce samedi. Avis aux amateurs.
- Concernant la station d'épuration régionale, un nouveau cap a été passé puisque, comme l'avait dit M. Rasul Mawjee lors de la dernière séance du Conseil communal, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) avait accepté le panier des mariés. Toutes les municipalités ont maintenant accepté celui-ci, y compris Nyon qui était la dernière, et le 23 janvier 2020 un communiqué de presse sera présenté. Cela va déboucher sur le dépôt de tous les préavis dans les communes qui doivent bien évidemment accepter l'entrée dans APECplus, puisque le nom de la future association est ainsi défini. La ville de Gland se concentrera sur le plan d'affectation Lavasson qui va prochainement arriver. Il communiquera à ce sujet au fur et à mesure.
- Concernant le quartier de La Combaz, deux bonnes nouvelles sont à annoncer. En effet, l'opposant qui avait fait recours à la décision de la Municipalité de délivrer un permis de construire sur les bâtiments A1 et A5 a retiré son recours, donc il ne reste plus qu'à régler le problème de la Balastière et de Ronchi-Perrin avec les constructeurs, puisqu'il y a un problème de bruit entre les deux entités, lequel devrait être réglé rapidement pour que ce quartier commence à voir le jour. En outre, le Service des bâtiments et de l'urbanisme a reçu les deux avant-projets des bâtiments A9 et A10, lesquels passeront devant la Commission de l'urbanisme demain matin à 08h00. Dès réception du rapport de cette Commission, la Municipalité devra valider le projet avant d'être mis à l'enquête publique, et tout cela en coordination avec la place de la Combe qui sera dessinée par un bureau d'architectes-paysagistes, en relation avec les architectes des deux bâtiments. Il s'agit de la suite du quartier, après les premiers bâtiments.
- Au niveau de l'urbanisme, du sang neuf a redonné un peu d'élan au plan partiel d'affectation de Mauverney, de la rue des Alpes et de Malagny, qui font le tour de cette modification, dans la mesure où les propriétaires de l'un des bâtiments, qui n'étaient pas du tout intéressés auparavant, le sont maintenant. Les études complémentaires qui doivent être faites, spécialement en matière de requalification de la rue de Mauverney, et l'étude paysagère de ce quartier vont pouvoir se faire en tout début de l'année prochaine. Les Conseiller(ère)s trouveront normalement cette modification sur leur table dans le courant de l'année prochaine.

- La Région de Nyon coordonne la gestion des zones d'activités, puisque le Canton s'est rendu compte qu'il n'y avait pas assez de ces zones et qu'un système de gestion devait vraiment être mis en place sur l'entier de la région. Un premier comité de pilotage, composé de 13 personnes, a été créé. Des communications seront faites aux Conseiller(ère)s dans le courant de l'année prochaine concernant la gestion de ces zones, spécialement Les Avouillons et La Balastière. Il s'agit d'assez gros projets, y compris avec le réseau routier qui va avec.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Une information de la Police cantonale, division prévention criminalité : au vu de l'augmentation significative des arnaques et autres escroqueries à la cybercriminalité, la Confédération a décidé de mettre en place un site Internet à la disposition des citoyens. Ce site s'appelle « *melani.admin.ch* ». Bien présenté et facile à utiliser, la population peut y transmettre tout ce qui paraît être une arnaque, à l'aide d'un formulaire-annonce. On peut ensuite choisir si l'on désire une réponse, si l'on souhaite commenter un document transmis, ou si l'on désire juste adresser ce document. De même, si une personne a déjà versé de l'argent, le site la renseigne sur la suite de la procédure à engager, mais sans toutefois lui donner trop d'espoir car il est souvent déjà trop tard pour récupérer l'argent. Le mieux est évidemment d'être méfiant sur toute demande réclamant de l'argent, faisant miroiter une trop belle affaire, gains de concours ou héritage. Elle invite les Conseiller(ère)s et la population à être prudent(e)s et à en parler autour d'eux(elles). Il y a encore trop de gens qui se laissent arnaquer.
- Le dernier marché à la gare aura lieu le mercredi 18 décembre 2019. Il y aura ensuite une pause jusqu'après les relâches de février et le marché reprendra donc le 26 février 2020, toujours en mode hiver.

M. Michael Rohrer, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

N'a pas de communication.

6. Communications des représentants des entités intercommunales

Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.

- M. Michel Girardet : le Conseil intercommunal de la Région de Nyon s'est tenu hier soir à Coppet. Les délégués feront le point pour la prochaine séance du Conseil communal. Cela dit, il peut quand-même donner des informations sur quelques points. Il a notamment été voté un préavis de soutien à Visions du Réel de CHF 200'000.- répartis sur 4 ans. Il a ensuite été passé au vote sur le budget 2020, et là ça a été un peu la soupe à la grimace. Les délégués avaient bien entendu déjà pris connaissance du préavis lorsqu'il a fallu voter le budget, notamment celui du sport, où le budget avait passé de CHF 50'000.- pour l'année 2019 à CHF 0.- pour 2020, il dit bien CHF 0.-. Ce qui était vraiment inquiétant, c'était de voir que finalement le CoDir a dû faire cela dans la précipitation. Il fallait faire des économies, comme l'a dit M. le Syndic Gérald Cretegnny tout à l'heure, mais le CoDir ne s'est même pas rappelé qu'il avait demandé aux villes de Gland et de Nyon de ne plus faire les mérites sportifs et que c'était la Région de Nyon qui s'en occupait, le CoDir ne s'est même plus rappelé qu'il y avait ces CHF 8'000.- de participation aux mérites sportifs à faire, donc cela montre un peu la façon dont cela s'est fait. Ils sont venus dans la précipitation, au dernier moment, pour dire « ah oui, c'est vrai on a oublié ça, alors on dépose un amendement pour rajouter les CHF 8'000.- représentant la part de la Région ». Là-dessus, il a personnellement déposé un contre-amendement en demandant que le budget sport soit maintenu de la même façon, mais malheureusement ce contre-amendement n'a pas été suivi. Résultat : par exemple, pour 2019, il y avait CHF 35'000.- de soutien à de jeunes sportifs, des sportifs émergents, ceux dont c'est souvent les parents qui doivent ramer pour les soutenir, et bien en 2020 il y aura zéro soutien à ces jeunes et il trouve que cela est fort regrettable.

- Le président relève la nomination hier soir, par acclamations, de M. Rupert Schildböck à la Commission de gestion du Conseil intercommunal de la Région de Nyon, et il le félicite pour cette entrée en fonction au sein de la Commission de gestion.
- Le président demande si un(e) autre Conseiller(ère) souhaite s'exprimer au sujet de ces entités intercommunales. Tel n'est pas le cas.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION EN UN SEUL DÉBAT

7. Préavis municipal n° 64 relatif au budget de l'exercice 2020

- M. Georges Grandjean, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président constate que les conclusions du rapport vont dans le sens du préavis. La discussion est ouverte sur le rapport de la COFIN, ainsi que sur le préavis dans son ensemble.
- M. Patrick Messmer : a juste une remarque d'ordre général. Il a été très surpris par l'intervention de la COFIN, en page n° 7, sur l'augmentation des coûts concernant la SUVA. Il aimerait ici faire un très léger plaidoyer concernant la situation de la SUVA, qui, à ce jour, a des réserves pour CHF 51,8 Mrds. Cela veut dire que cet établissement, qui a le monopole dans notre pays, peut couvrir tout accident sans encaisser de primes pendant plus de 8 années. Et aujourd'hui elle les augmente. En outre, il est bizarre qu'une société qui a le monopole fasse de la publicité. Evidemment que cela ne concerne pas le Conseil communal ni le Grand conseil, mais bien la Confédération puisque c'est un département qui est dirigé par la Confédération, en l'occurrence M. Alain Berset. Bref, il voudrait lancer un appel ici, ce soir, auprès de la Municipalité, en lui demandant de tenter d'essayer d'intervenir, par un biais ou par un autre, comme par exemple l'Union des communes vaudoises, pour dénoncer cette situation et surtout tenter de la corriger. Il la remercie par avance de sa démarche.
- M. Gérald Cretegnny : déclare tout d'abord, pour répondre à M. Patrick Messmer, et il en a déjà parlé lors de la séance de groupe lundi soir, que la Municipalité va bien sûr s'enquérir de cette problématique et voir s'il y a quelque chose à faire de ce côté-là. Pour l'instant il est trop tôt pour dire quoi que ce soit.

Il a juste une petite remarque dans le cadre du rapport de la COFIN. En page n° 3, il est mentionné « *En outre, selon une information reçue de l'exécutif, il semblerait que tous les postes de travail fixes bénéficient d'un cahier des charges* ». Il s'agissait effectivement d'une volonté de la Municipalité d'arriver à terminer l'ensemble des cahiers des charges au 31 décembre 2019. En réalité, un peu plus de 70 % des cahiers des charges sont aujourd'hui terminés et le reste est en train de rentrer assez rapidement. Il est estimé que cette opération sera normalement terminée à la fin janvier 2020.

- M. Guillaume Labouchère : remercie la COFIN pour son rapport et encourage les Conseiller(ère)s à regarder le graphique figurant en page n° 4 sur lequel on voit bien l'évolution des coûts. Il encourage une fois de plus la Municipalité à converser avec le Canton, il y a différents moyens de faire, comme l'on fait d'autres communes. Mais ce n'est pas parce que le budget devrait peut-être passer rapidement ce soir que ce sera moins conflictuel.
- M. Michel Girardet : relève que, dans le rapport de la COFIN, il est mentionné que la Société Électrique Intercommunale de La Côte (ci-après : SEIC) a annoncé une hausse de tarifs en moyenne de 10 %. Donc c'est bien une augmentation de 10 %, c'est juste, mais réparti sur l'ensemble des postes. Ce qui l'a un peu choqué, c'est qu'il y a une augmentation du coût de l'énergie qui est de 27,7 %. Il est donc quand-même un petit peu surprenant que, d'une année à l'autre, on ait une telle augmentation. Et personnellement cela l'interpelle de constater ceci. Certes l'année précédente le coût de l'énergie était plus bas à Gland, mais maintenant la Commune s'est mise au niveau des autres. Et comme il y a

beaucoup de taxes, cela donne une moyenne très élevée, comme l'a relevé la COFIN. Et ce qui l'interpelle et qui peut-être même l'inquiète, c'est ce manque d'anticipation au niveau de la direction de la SEIC. Il serait peut-être bien que la Municipalité se penche un petit peu plus sur la gestion de cette société.

- M. Eric Dällenbach : voit qu'il n'y pas de réponse de la Municipalité au niveau du prix de l'électricité, et il en est quand-même un peu surpris dans la mesure où il s'agit d'une société où la ville de Gland est pour environ 47 % actionnaire, ou à peu près dans ce contexte-là. Il est un peu surpris qu'il y ait une augmentation comme cela et que l'on arrive avec l'électricité la plus chère de toutes les villes.

La deuxième chose qu'il souhaite dire – et là il aimerait quand-même entendre quelqu'un de la Municipalité – est à propos de la facture sociale. C'est évidemment le serpent de mer, il voit déjà des petits commentaires. On paie CHF 13 Mios, ça nous sert à quoi de payer CHF 13 Mios qui ne sont que de l'argent qui rentre et de l'argent qui ressort pour le Canton ? On entend parler plusieurs communes, autrement dit les communes de Crans et de Rolle notamment, à propos de cette problématique. On voit la facture sociale augmenter dans des proportions très importantes, ceci étant dû aux engagements du Conseil d'État et du Grand conseil, qui ne sont en aucun cas des engagements des communes, et particulièrement de la commune de Gland. Pourquoi, au niveau de l'autorité, n'y a-t-il pas une réclamation ou une volonté d'aller plus loin au niveau du Canton et de réclamer et de mettre les pieds contre le mur ? Parce que les bénis oui-oui c'est facile, mais il faut quand-même faire quelque chose. Le fait que des communes comme Rolle – on peu en penser ce que l'on veut, on n'est pas là pour la commune de Rolle – disent quelque chose, en parlent, cela a permis de le sortir au niveau des médias et c'est cette seule chose qui a permis à tout un chacun, y compris à nos chers députés, de voir qu'il y a un problème. Il aimerait savoir ce qu'en pense l'exécutif.

- M. Gérald Cretegnny : concernant la question de la facture sociale, il faut peut-être reprendre quelques points. Tout d'abord, c'est effectivement une facture qui est réalisée selon les valeurs des différentes communes, en termes financiers. Certaines communes du district de Nyon en particulier – parce qu'il reste encore aussi d'autres communes dans cette situation – se retrouvent avec une facture et une ponction extrêmement importantes. C'est la question de la péréquation. Le phénomène, c'est qu'aujourd'hui, lorsque l'on essaie de faire valoir cela devant les communes si l'on prend l'UCV, devant le Conseil d'État et devant tous les organes finalement qui sont hors du district, on se retrouve tout de même devant le fait qu'il y a une proportion nettement plus importante de communes qui sont bénéficiaires que de communes qui sont contributrices. Et ça c'est un problème qui est extrêmement important, parce que c'est un petit peu parler dans le désert. Il se rappelle parfaitement que le Syndic de Rolle n'était pas très loin d'avoir des sifflets lorsqu'il a voulu plaider sa cause devant l'assemblée de l'UCV. Les gens disent tout de suite « ah mais vous avez 59 de taux d'imposition, nous on a 80, d'autres 75, il faut d'abord monter votre taux d'imposition ». Et c'est souvent ce phénomène-là qui vient, d'autant plus qu'il est très souvent rappelé que toute la question qui s'est en suivie avait pour objet de pouvoir resserrer les taux des différentes communes pour arriver à quelque chose qui soit un peu plus ramassé. Il rappelle que, à l'époque, il y avait quand-même une différence extrêmement importante. Aujourd'hui elle s'est déjà resserrée, mais elle reste quand-même importante malgré tout, par rapport à certaines communes. Il y en a qui sont dans les 39 ou 40, d'autres à 84 ou 85. Le taux d'imposition communal peut donc aller du simple au double. Et c'est là qu'il faut choisir une stratégie. Lors de la dernière assemblée des syndics, une discussion assez importante a eu lieu au sujet de cette question de la participation tant à la péréquation qu'à la facture sociale. Alors les deux points sont un peu différents mais, de manière générale, la répartition entre la péréquation des communes est un peu basée sur le même système. Aujourd'hui, dans le district, il y a uniquement les communes de Rolle et de Crans qui ont décidé de ne plus payer la péréquation, la facture sociale, et de faire front par rapport à ce paiement. Tous les autres syndics se sont déterminés sur le fait de vouloir aller contre cela et de mettre réellement tous les autres districts contre le district de Nyon, et cela est manifestement un travail contre-productif. Il y a de multiples raisons et on peut le voir aujourd'hui. On peut constater qu'effectivement, quand on parle au Canton des difficultés rencontrées, ce dernier tient encore une fois le même langage, soit de dire que finalement les communes ont des citoyens qui ont une valeur financière qui est importante et qu'elles doivent dès lors pouvoir contribuer à la hauteur de x au niveau du Canton. Et ça c'est un phénomène qui est quand-même assez douloureux parce que l'on ne sait pas ensuite comment exposer les problèmes que cela pose.

Actuellement, avec l'aide de l'ACV mais surtout de l'UCV qui, il faut quand-même l'avouer, fait un travail assez intéressant, il est essayé de demander au Canton de partir sur une péréquation qui tient beaucoup plus compte d'une répartition, en tenant compte des besoins des communes. Pourquoi des besoins ? Parce que l'idée est bien d'avoir un socle minimum sur lequel on doit pouvoir se poser et que les communes puissent travailler. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. Par exemple, la commune de Mies, à cause d'un providentiel habitant qui arrivait avec une fortune importante, s'est retrouvée à quasiment devoir emprunter pour pouvoir vivre. C'est complètement ridicule, cela devrait plutôt être l'inverse. Là on s'est retrouvé dans une situation qui ne jouait pas. Le Canton a fait le nécessaire pour trouver une solution pour ce cas particulier, mais il ne peut pas le faire de manière *ad aeternam*, d'ailleurs la solution trouvée était une solution temporaire et qui s'arrêtera en 2020.

Il faut absolument changer le système de la péréquation. Le Conseil d'État s'est engagé à le faire, mais les syndicats s'inquiètent car ils ont le sentiment que le délai dans lequel il devait le faire part en avant. Cela signifie qu'il n'y aura peut-être pas rapidement une péréquation nouvelle qui soit intéressante. Cela inquiète les syndicats et ces derniers essaient de faire prendre conscience au Conseil d'État et à l'UCV de cette problématique. L'UCV commence à être assez consciente de ce qui se passe dans le district de Nyon et que ce n'est pas un phénomène qu'il peut laisser de côté. Il commence à y travailler, il pense que l'état d'esprit a quand-même changé pour l'UCV, notamment par le fait que cette dernière a maintenant du personnel administratif de qualité ainsi que des techniciens qui arrivent à lire au travers des chiffres et à comprendre la politique qui est menée. Il est vivement espéré que, au travers des discussions qu'il y a entre l'UCV et le Conseil d'État, les choses se dégagent. Il fait également personnellement partie du groupe des villes, qui insiste aussi beaucoup sur ce changement péréquatif, certes pour d'autres raisons, notamment du fait qu'il n'est pas suffisamment tenu compte des couches dans cadre péréquatif. Mais cela signifie qu'il y a des discussions à ce sujet. Il est donc surtout espéré que le calendrier revienne maintenant dans une situation normale, ce qui voudrait dire qu'en principe on devrait avoir un projet sur la péréquation en 2023.

- M. Eric Dällenbach : remercie M. le Syndic Gérald Cretegy pour sa réponse assez complète, ou très complète, et il espère que l'on va dans ce sens-là. Le district de Nyon apporte beaucoup de recettes au niveau du Canton. Et on peut quand-même dire que sans le district de Nyon, les finances du canton de Vaud, si beau comme certains le disent, ne seraient pas extraordinaires.

Il aimerait dire une deuxième chose : on ne peut pas avoir, dans une commune en Suisse, les loyers pratiquement les plus chers et les impôts les plus chers, c'est la même chose pour Zoug, etc. Donc on ne peut pas être les deux fois au plus élevé parce que les salaires ne sont pas les plus élevés. Il y a des éléments tangibles à ce sujet.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

À une très large majorité, 1 avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis n° 64 relatif au budget de l'exercice 2020, soit :

- 1. que le projet de budget de l'exercice 2020 de la Ville de Gland, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent net des dépenses de CHF 3'544'755.- et une marge d'autofinancement positive de CHF 1'963'955.- est accepté.*

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

Avant d'ouvrir la discussion sur les deux préavis qui vont suivre, le président déclare que, à la requête de M. Michel Girardet, du groupe PLR, arguant entre l'intervalle avec la séance du Conseil communal du 27 février 2020 et l'agenda chargé de ses membres, il a été demandé à ce que les dates prévues pour les Commissions techniques puissent être reportées. D'entente avec le Municipal responsable, M. Michael Rohrer, celui-ci

propose de reporter les séances aux 8 et 9 janvier 2020, mêmes lieux et mêmes heures, ou autres propositions selon entente. La secrétaire a informé les présidents et chefs de groupes de cette demande et tout le monde a répondu. Le président remercie Internet et les présidents et chefs de groupe pour leur flexibilité. Pour la bonne marche de ces Commissions, il propose néanmoins que les personnes concernées par ces Commissions se réunissent à l'issue de cette séance afin que tout le monde soit au clair. Le président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce point. Personne ne se manifeste.

8. Préavis municipal n° 65 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux

- La séance est fixée au mercredi 8 janvier 2020, à 19h00, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Evan Lock, GdG

Membres : Mme Nathalie Lamarque, GdG – M. Roger Hemberger, PLR – Mme Stella Motta Larrivé, PS- Les Verts-POP – M. Patrick Wegmann, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Olivier Moulin : pensait jusqu'à présent que le jeunisme ne s'appliquait qu'aux personnes. Il apprend aujourd'hui que cela s'applique aussi aux voitures. En fait, il pense que la moyenne d'âge de 9 ans n'a rien de choquant et que les véhicules du XXI^{ème} siècle sont largement faits pour supporter des durées comme cela, même au-delà. Dans le préavis, il est beaucoup parlé d'obsolescence programmée et il a l'impression qu'il n'y a pas besoin de programmer l'obsolescence technique. Tout cela pour dire que cette moyenne d'âge idéale de 9 ans lui semble bien jeune et il invite la Commission technique à questionner cette assertion, peut-être n'est-elle calquée que sur critères économiques, c'est possible, quoi que cela lui paraisse jeune quand-même. Mais en tout cas il pense qu'il est important que la Commission s'intéresse aussi aux facteurs écologiques de ce projet, à l'âge optimal de la voiture et aux voies de recyclage de ces véhicules. Il n'est pas non plus tellement parlé de kilométrage dans le préavis.
- M. Samuel Freuler : aurait aimé que les Commissions qui vont se pencher sur ce préavis aient une vue complète sur tous les véhicules de la commune, et non pas seulement sur les 14 qui vont être changés mais bien sur l'ensemble du parc pour qu'elles se rendent compte quel est le plan de la Commune à moyen et long terme. Il est parlé dans le préavis que l'on va dépenser CHF 1,6 Mios; dans le plan des investissements du budget 2019, c'était CHF 840'000.-; dans le plan des investissements du budget 2020 qui vient d'être présenté aux Conseiller(ère)s, c'était CHF 1'100'000.-. Il serait intéressant de savoir pourquoi ces chiffres varient autant. Ensuite, à la page n° 2 du préavis, il trouve qu'il y a un peu une salade de chiffres; sous le point n° 1 il est parlé d'un investissement de CHF 1'500'000.-, au deuxième paragraphe, il est mentionné qu'une dépense de CHF 1 Mio est prévue initialement pour le renouvellement de 14 véhicules, et pour finir on dépense CHF 1,6 Mios pour 14 véhicules dans ce préavis. Il trouverait aussi intéressant que les commissionnaires puissent avoir un comparatif des frais d'entretien actuels et des frais d'entretien futurs prévus, afin de pouvoir se rendre compte de l'intérêt de renouveler tous ces véhicules en lien aussi à l'amélioration de frais d'exploitation. En outre, une dépense de CHF 80'000.- pour une borne de chargement est prévue dans le préavis, alors qu'il n'y a pas de vision claire sur l'électrification ou non de ces véhicules. Pour finir, il aurait aussi aimé avoir une information plus précise sur les taux d'utilisation des véhicules, parce qu'il y a pas mal de véhicules où les taux sont cités comme insuffisamment élevés ou faibles, mais il aurait bien aimé avoir une vision claire au niveau des nouveaux véhicules pour voir si ces taux seront améliorés. Il remercie de bien vouloir prendre ces questions en considération.
- M. Evan Lock : remercie les membres de la Commission technique, s'ils en ont car apparemment ce n'est pas le cas, de lui transmettre des idées ou des questions d'ici la fin de la semaine afin qu'il puisse en faire une compilation et les transmettre directement à M. le Municipal Michael Rohrer, afin que ce dernier ait le temps d'y répondre.

- M. Pierre-Alain Bringolf : a été frappé par le fait que bon nombre de ces véhicules semblent sous-utilisés, du moins en terme de kilométrage. Il comprend que Gland n'étant pas une mégapole, on n'ait pas besoin de faire des dizaines de kilomètres pour aller effectuer des travaux. Mais, cependant, il y aurait peut-être la possibilité de regrouper certains types de véhicules avec des communes voisines, comme Nyon ou Prangins, si ces véhicules ne sont pas utilisés à temps plein ou uniquement de façon ponctuelle. Il y aurait peut-être un moyen de partager certains véhicules par rapport aux fonctions auxquelles ils sont destinés.
- M. Guillaume Labouchère : pour compléter ce que vient de dire M. Pierre-Alain Bringolf, il serait également bien d'étudier la location de ces véhicules, parce qu'il y a aussi pas mal d'acteurs qui commencent à se mettre en place pour ces choses-là, et cela peut vraiment être une solution alternative, voire complémentaire, plutôt que de forcément acheter des véhicules pour pouvoir les amortir ensuite. On peut aussi baisser les dépenses à ce niveau.
- Mme Regina Bovet : déclare que ce qui l'a frappée dans ce préavis est qu'il y a autant de différentes marques. Ne serait-il pas possible d'avoir un ou deux fournisseurs au maximum pour tous ces éléments de voiture ? Peut-être que si on a juste un garage à solliciter après ou bien même les employés eux-mêmes, ce serait moins compliqué au lieu d'avoir des outils pour chaque voiture, ce qui peut engendrer un coût supplémentaire.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. Préavis municipal n° 66 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la sécurisation des berges de la Promenthouse

- La séance est fixée au jeudi 9 janvier 2020, à 19h00, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Patrick Beney, UDC

Membres : Mme Thérèse Betchov Heidrich, GdG – M. Pierre-Alain Bringolf, GdG – M. Pascal Chollet, PLR – M. Rupert Schildböck, PS-Les Verts-POP,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Michel Girardet : relève que le préavis mentionne une aide cantonale de 61 %. Il a le souvenir que, pour le Lavasson, il y avait aussi une aide fédérale. Il est clair qu'il n'est pas parlé ici de renaturation mais bien de restauration, de sécurisation, ce qui peut peut-être expliquer cela. Il aimerait savoir si une aide au niveau de la Confédération est possible et, dans la négative, pour quelle raison.

Le deuxième point auquel il aimerait qu'il soit répondu est qu'il a entendu que le Canton avait demandé à la Confédération à ce que la Promenthouse devienne une zone alluviale. Il aimerait savoir si effectivement cette démarche est confirmée, auquel cas, dans l'affirmative, ce que cela signifie. Si cela venait à devenir une zone alluviale, ça voudrait dire – avec les réserves d'usage et dans l'attente d'une confirmation de ceci – que peut-être il n'y aura plus d'entretien à faire sur cette zone et qu'à ce moment-là il faudrait se poser la question s'il y a vraiment lieu de faire ces travaux.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Guillaume Labouchère et consorts intitulé « État des lieux de la caisse de pension de la ville de Gland »

- M. Yves Froidevaux, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Vincent Simon : déclare qu'il était absent lors de la dernière séance du Conseil communal et qu'il n'a pas eu l'occasion de remercier la Municipalité pour sa réponse, qu'il trouve vraiment très complète. Il félicite aussi la Commission pour son rapport. Il avoue que ces deux rapports lui ont quand-même laissé un sentiment de frustration assez grand, un sentiment d'impuissance. Il a l'impression que la Caisse intercommunale de pensions (CIP) est une sorte d'immeuble qui a été construit à une époque, on l'a équipé, on a mis des appartements et des salles communes, on a mis tout le monde dedans puis ensuite on a mis des barreaux aux fenêtres, on a fermé la porte à clé puis on a jeté la clé par la fenêtre. C'est un peu la vision qu'il a de cette CIP parce qu'il y a beaucoup de fatalisme, et il le comprend, mais d'un autre côté il le regrette. Le système de la CIP est basé sur la primauté des prestations – qui à son avis n'est plus d'actualité – qui provoque une sous-capitalisation et non pas seulement une capitalisation partielle, alors que l'on est dans un système de deuxième pilier qui justement se base sur la capitalisation. En d'autres termes, si on n'a que 65 % de capital et que l'on fait un rendement de 10 %, on aura CHF 6.50. Si on a CHF 100.- de capital, on aura CHF 10.-. Alors dans tous les cas de figure cette sous-capitalisation est aussi négative pour les rendements. Il lui semble que l'on voit aussi qu'un tel système, et encore plus une caisse à primauté de cotisations, est susceptible de souffrir des faibles rendements de l'augmentation de l'espérance de vie. Il a aussi vu le chiffre de CHF 12 Mios à plusieurs reprises dans les rapports, c'est le prix à payer pour sortir de la Caisse. Il trouve que c'est quelque part un peu ironique parce que c'est bien le seul endroit où la CIP réclame du 100 %, ce qui est juste d'ailleurs, il faut réclamer du 100 % pour assurer une prestation future, mais la CIP elle-même ne les assure pas puisqu'on est à 65 % ou 68 % de couverture, et qu'on sera peut-être, si tout va bien, à 80 % d'ici 2052. Il ne relève pas non plus les différents problèmes financiers qui vont venir, car on vient de le voir en parlant du budget où il a été rappelé qu'il y a une facture sociale, une sorte d'épée de Damoclès qui pend au-dessus de la tête de la Commune. Les Conseiller(ère)s ont peut-être vu, dans le rapport de la COFIN au sujet du budget, l'augmentation des prélèvements pour la caisse de pension. Des réformes de l'AVS au niveau suisse et du système de la prévoyance vieillesse professionnelle auront lieu l'année prochaine. Tout cela va coûter de l'argent, on devra sans doute payer plus de TVA, on devra sans doute augmenter les cotisations et les prélèvements pour le 2^{ème} pilier. Il pense que l'on est quand-même face à une difficulté, laquelle n'est pas une responsabilité du Conseil actuel. Et donc il abonde entièrement dans le sens des conclusions de la Commission technique. Il pense que l'on serait bien inspiré d'observer ce qui se fait dans d'autres cantons, ce qui s'est fait parfois; plus d'une caisse de pension publique est passée au système de primauté des cotisations sans que cela ne soit tragique pour personne, parce que bien entendu le but n'est pas de péjorer la situation des employés. D'autres caisses de pension publiques sont passées à la capitalisation complète, cela semble aussi possible. Donc il invite chacun(e) à être attentif(ive) à cette question et il serait peut-être bien que la Municipalité prenne langue avec d'autres municipalités qui certainement affrontent la même problématique, de manière à ce qu'il en soit parlé un peu plus largement et préparer peut-être le terrain à des réformes.

- M. Guillaume Labouchère : remercie M. Vincent Simon pour ses propos, qui vont dans le sens de sa pensée. Il pense qu'il y a également une frustration de la part de la Municipalité, parce qu'elle ne peut pas faire grand-chose finalement. Tout est bétonné. Ce qu'il trouve un petit peu dommage c'est que l'on semble partir de solidarité qui se fera au dépend des contribuables et que le principe d'équité intergénérationnel n'est pas respecté parce que les jeunes clairement paient pour les plus anciens, et ça il considère que c'est un problème. Ensuite, il faut surtout aller de l'avant et garder cela en tête, parce qu'on a vu que la CIP change de règlement tous les 4 ans lorsqu'elle y est contrainte. Elle le sera sûrement la prochaine fois, mais ce sera toujours des demi-mesures qui seront prises, que ce soit l'âge de la retraite, que ce soit les 60 % des salaires sur les dernières années, etc. Malheureusement il n'y a pas grand-chose qui change, parce que c'est toujours classique de dire qu'il y aura toujours quelqu'un derrière vous pour remettre de l'argent nécessaire, mais cela coûte extrêmement cher, on le voit dans l'évolution des coûts, tout employé coûte cher, et malheureusement Gland a systématiquement pris des modèles les plus chers. Après, c'est à se demander si c'est toujours la bonne solution. Il remercie la Municipalité pour le détail des différentes réponses, cela permet de donner une bonne image et il imagine qu'on risque bien de le faire.
- M. Eric Dällenbach : aimerait ajouter quelque chose tout à fait dans le même sens de ce qui a été dit. Simplement déjà dans le sens d'une information. C'est clair que nous n'attaquons personne, personne n'est complètement responsable ici de cette Caisse de pension. Mais s'il y a quelqu'un qui peut dire quelque chose, ce sont à part égale les assurés et l'employeur. Il rappelle aux Conseiller(ère)s, et à certains membres de l'exécutif aussi qui n'avaient pas l'air de le savoir, qu'il y a deux caisses de pension, soit la CPEV, c'est-à-dire celle du Canton, et la CIP, soit celle des communes. Visiblement cela n'était pas connu pour tout le monde. Il rappelle aussi que la Caisse du Canton, qui est en sous-capitalisation, vient de recevoir ces dernières années CHF 1,4 Mrds de la part du Canton. Donc autrement dit, de manière très objective, le Canton s'est aperçu qu'il y avait un problème, qu'il y avait un bug, et il a fait ce qu'il devait faire. Au niveau de la CIP, il est clair que le problème est qu'il y a 305 employeurs différents. Alors le jour où il faut mettre ensemble les 305 employeurs, cela va être un petit peu difficile, et c'est là le problème. Il n'y a pas eu jusqu'à ce jour de recapitalisation. Le degré de couverture de la CIP, qui est assez extraordinaire, était de 70 % en 2010, de 68 % en 2018 et, en 2030, il devra être, selon la Loi fédérale LPP, de 75 %. S'il manque un certain pourcentage, et il donne l'information, ce sera aux employeurs de payer. Il ajoute que, puisque nous sommes suisses, helvétiques, etc., pratiquement toutes les caisses de pension de Suisse alémanique publiques ont une couverture de 100 %. Qui c'est qui traîne les pieds ? La CIP, si on regarde tous les détails et selon une information donnée par les Retraites populaires, est la 3^{ème} ou 4^{ème} moins bonne caisse de Suisse. Cela est une chose à remarquer.

Une dernière chose : comme par hasard, lorsque l'on a un système de prestation par capitalisation, et bien l'âge de la retraite, en général en Suisse et c'est souvent la même chose pour les privés, est de 64 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes. On peut toujours prendre la retraite avant mais avec une défalcation. Ici, comme il vient de l'expliquer, elle est déjà mauvaise mais on a changé l'âge de rentrée en retraite à 63 ans. Donc il est toujours assez facile de faire quelque chose avec l'argent que l'on n'a pas.

- M. Yves Froidevaux : aimerait ajouter un ou deux points. Le premier est que l'on parle de la CIP comme quelque chose d'extérieur, mais la CIP c'est nous. La CIP, on y est comme employeur, on fait partie d'autres employeurs, et cette gestion paritaire, comme cela a été rappelé tout à l'heure, n'est pas une assurance à laquelle on a contribué. Le deuxième point concerne la question de la recapitalisation : c'est bien pour cela qu'il y a des cotisations supplémentaires, c'est que contrairement au Canton qui a souhaité les mettre en cash, les communes ont refusé de le faire, donc elles ont dû passer par une autre voie, qui est celle d'une cotisation supplémentaire qui arrive au même but que les CHF 1,4 Mrds que le Canton a mis. Effectivement, on est bien dans une approche de recapitalisation de la CIP, tout comme c'était le cas pour la Caisse de pensions de l'État de Vaud. Et puis il n'y a pas de miracle, si on veut une caisse de pension à 100 %, il aurait fallu payer les cotisations, mais surtout les employeurs qui permettent de financer l'entier des prestations. Ce n'est pas le cas. Il y a bien eu un gain, qui est de manière projetée de CHF 12 Mios, c'est ce que l'on doit payer si l'on sort. On peut tourner les choses dans un sens ou dans l'autre. Finalement, si l'on veut recapitaliser la caisse, et bien il faudra payer. Il n'y a donc pas de solution miracle. Enfin sur la question de primautés de cotisations ou de prestations,

les différences sont moindres, CHF 1.- égale à CHF 1.- dans un système ou dans l'autre, c'est simplement une manière différente de calculer les rentes. De toute manière, il est possible de passer d'un système à l'autre mais cela ne changera pas le problème du taux de couverture.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Guillaume Labouchère et consorts.

Avec l'arrivée de M. Charanjit Dhanjal, le nombre de Conseillers présents passe à 66.

11. Postulat de M. Martin Ahlström intitulé « Pour un partenariat public-privé en vue du financement des courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études organisés par les établissements scolaires »

- Le président donne la parole à M. Martin Ahlström pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- Mme Véronique Villaine : remercie M. Martin Ahlström pour son postulat. Néanmoins, elle trouve qu'il pose pas mal de questions. On parle de donateurs : qui ira les chercher ? En général les donateurs font rarement cela sans but lucratif. Elle n'a pas très envie de voir les enfants partir en course d'école avec le logo d'elle ne sait pas quelle entreprise ou une casquette d'elle ne sait quoi sur la tête. Cela serait une association ou une fondation, mais comment repartirait-elle ses frais ? Elle croit que « Anime ta ville » choisit d'aider une ou deux classes, en général celles des parents impliqués, ce qui est logique. Elle aimerait donc savoir comment se ferait cette répartition. Toutes ces questions l'amènent à dire que ce postulat devrait d'abord être renvoyé à une Commission avant d'être porté en considération à la Municipalité.
- M. Guillaume Labouchère : a un peu de peine à comprendre, car les questions que Mme Véronique Villaine vient de poser seront exactement les mêmes que celles que les Conseiller(ère)s vont se poser au début et ensuite. Alors finalement, pourquoi ne pas y répondre tout de suite, cela évitera peut-être du travail à double.
- Le président précise que l'art. 73 du Règlement du Conseil communal prévoit en effet que, lorsque l'on est en présence d'un postulat, celui-ci puisse être renvoyé à l'examen d'une Commission du Conseil communal ou être pris en considération directement et être renvoyé à l'examen de la Municipalité, qui elle doit rendre un rapport.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

La proposition de renvoi étant soutenue par un cinquième des membres présents, une Commission technique chargée de préavis sur la prise en considération de ce postulat sera nommée.

* * * * *

- Le président interrompt la séance pour un spectacle présenté par A.I.D.A-Léman, sise au chemin du Lavasson à Gland, lequel met l'accent sur différents aspects du travail pédagogique proposé par le corps professoral. Les Conseiller(ère)s ont reçu sur leur table un programme et il remercie Mme Sabine Million-Courvoisier pour sa distribution. En 5 courtes parties, les Conseiller(ère)s pourront découvrir plus de 20 élèves de l'académie leur montrant une vision globale de l'éducation artistique transdisciplinaire que pratique A.I.D.A-Léman.

Le président remercie la Municipalité pour l'organisation de cet intermède ainsi que les enfants et les jeunes gens pour cette prestation.

- La séance reprend.

DIVERS

12. Divers et propositions individuelles

- Avant de passer la parole aux Conseiller(ère)s, le président déclare que ces dernier(ère)s font preuve depuis quelques années de générosité, tout d'abord par leur investissement et leur engagement au sein de ce Conseil et, au nom de la population dont il est le premier représentant, il les en remercie.

Il relève ensuite qu'il est d'usage que les membres du Conseil communal qui le souhaitent fassent don du jeton de présence de ce soir à une œuvre ou à une association méritante. Comme il avait été décidé que ce soit le groupe politique du(de la) président(e) du Conseil communal qui fasse cette proposition, les membres du groupe UDC proposent ce soir aux Conseiller(ère)s de faire un don à la Fondation L'Espérance à Etoy, qui s'occupe de personnes souffrant d'handicap mental.

Le président a nommé cette Fondation car, pour ceux qui le connaissent depuis longtemps, il a été personnellement concerné par le sujet au travers de son neveu trop tôt disparu et qui était pris en charge par cette institution. La Fondation L'Espérance est active à Gland par l'intermédiaire d'un atelier urbain, et le président est sûr que les Conseiller(ère)s ont déjà pu voir les participants à cet atelier à l'œuvre et apprécier leur travail.

Le président remercie les Conseiller(ère)s souhaitant faire don de leur jeton de présence à la Fondation L'Espérance d'en faire part à la secrétaire au sortir de cette assemblée. Le jeton de présence des personnes ne s'annonçant pas sera par défaut versé à cette association.

- La parole est donnée à qui veut bien la prendre.
- Mme Véronique Villaine : tient à remercier la Municipalité pour avoir signé la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. Cela fait suite à un postulat qu'elle avait déposé il y a environ 2 ans, donc cela commence à dater. Comme quoi « *Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage* », elle est ravie que cette charte soit signée.
- Mme Anna Beutler : déclare que les habitants de Gland ont été informés de l'installation de défibrillateurs dans divers endroits publics de la ville. Cette initiative est louable et va certainement sauver des vies. Elle souhaiterait savoir pourquoi à la gare, sur le domaine public, une telle installation n'a pas été prévue.
- M. Gérald Creteigny : répond que la Municipalité aurait souhaité mettre un défibrillateur à la gare. Il faut savoir que les CFF possèdent une partie non négligeable du territoire glandois, et en particulier tout le secteur de la gare, puisque même la moitié de la route de Nyon leur appartient, ce qui fait que la Commune n'a en réalité pas d'endroit où elle pourrait elle-même mettre un défibrillateur à la gare. Les CFF ont été informés de l'installation de défibrillateurs à Gland et que s'ils voulaient faire pareil, cela serait vraiment bienvenu de leur part.
- M. Guillaume Labouchère : a une question par rapport à la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public signée par la Municipalité. Sauf erreur de sa part, le postulat de Mme Véronique Villaine remonte à 2015 déjà. La Municipalité pourrait-elle expliquer aux Conseiller(ère)s ce que cela engrange comme temps administratif, puisqu'elle est assez large dans sa définition, et notamment dans l'avant-dernier paragraphe. Il veut bien qu'il y ait un Office de la communication, mais cet avant-dernier paragraphe ne veut pas dire grand-chose. Il aimerait également savoir ce qu'implique la signature de cette charte, car il est facile de dire que l'on signe mais que cela méritera différents contrôles. Est-ce

que ce sera une cité de l'énergie, est-ce que ce sera chaque année ? Il souhaiterait avoir un peu plus de détails.

- M. Gérald Cretegny : répond que l'objectif est de le faire chaque année, cela grâce au logiciel LOGIB. Des problèmes ont été rencontrés au départ pour arriver à mettre en place cet outil, mais il est maintenant en place, donc logiquement cela devra pouvoir être fait chaque année. La participation au monitoring du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG signifie simplement que la Commune enverra ses résultats niveau fédéral, qui en tirera des résultats et les utilisera pour faire des statistiques. Il est également indiqué dans la charte que toute la question des marchés publics est touchée. Le fait de vérifier elle-même ce qu'il en est exactement concernant les marchés publics – qui est quelque chose d'extrêmement compliqué – avait retenu la Municipalité de signer cette charte au départ. Un questionnaire est déjà actuellement en place et à disposition des communes ayant signé la charte, lequel va se développer et permet simplement aux personnes s'inscrivant dans le cadre d'un marché public de faire une déclaration sur l'honneur. Il est bien sûr mieux que derrière cette déclaration l'entreprise concernée possède véritablement une politique d'égalité salariale.
- Mme Regina Bovet : déclare que, concernant la gérance de l'Hôtel-Restaurant de la Plage à Gland, M. Hermenegildo Mojon a terminé son travail dans cet établissement. Il a payé à la Commune de jolis loyers et impôts, et a fait fleurir cet hôtel-restaurant. Elle l'en remercie et lui souhaite bonne continuation pour la suite. Elle n'a pas vu la place en postulation, mais il y a un nouveau gérant. Elle aimerait donc savoir sur quels critères ce gérant a été choisi. La Municipalité connaît-elle son passé professionnel ? Elle remercie la Municipalité pour sa réponse.
- M. Gérald Cretegny : répond que, comme les Conseiller(ère)s le savent, l'Hôtel-Restaurant de la Plage va devoir être transformé à un moment donné. La situation a d'ailleurs déjà été annoncée et il n'y a donc pas de mystère par rapport à cela. Il y aura de grandes transformations à faire, voire même de très importantes car on peut penser à une démolition du bâtiment pour pouvoir reconstruire quelque chose qui soit conforme aux normes, conforme à ce qui est attendu aujourd'hui d'un restaurant, surtout dans un lieu aussi intéressant que celui-ci. M. Hermenegildo Mojon, qui avait plusieurs fois émis le souhait de pouvoir quitter l'établissement, a présenté une personne à la Municipalité pour pouvoir assurer la suite de l'exploitation de l'hôtel-restaurant. Un bail pour une durée de 5 ans a été signé avec M. Prado, qui a repris l'établissement et qui, bien sûr, a été l'objet de l'attention de la Municipalité, laquelle a vérifié ses états de service avant de signer un bail avec lui.
- Mme Regina Bovet : n'est pas tout à fait satisfaite de cette réponse. La Municipalité sait-elle où M. Prado a travaillé avant, ce qu'il a fait, quels ont été les établissements qu'il a menés jusqu'à maintenant ?

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller(ère)s au jeudi 27 février 2020 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h25.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Maurizio Di Felice

Karine Teixeira Ferreira

Annexe : Postulat de M. Martin Ahlström intitulé « Pour un partenariat public-privé en vue du financement des courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyage d'études organisés par les établissements scolaires »

Postulat

pour un partenariat public-privé en vue du financement des courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études organisés par les établissements scolaires

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans un arrêt de principe du 7 décembre 2017 (2C_206/2016), le Tribunal fédéral a ancré le principe et l'étendue de la gratuité de l'enseignement public obligatoire. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a décidé que dès août 2019, les parents des élèves ne pourront plus être sollicités pour payer les fournitures scolaires, livres ou matériel de bricolage. Cette décision s'applique par extension au financement des manifestations scolaires obligatoires (courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études organisés par les établissements scolaires). Pour les camps et voyages scolaires, seuls les frais économisés par les familles en l'absence de leurs enfants pourront être facturés, soit essentiellement les frais de repas, ce qui représente CHF 13.- par jour et par élève du primaire et 16.- par jour et par élève du secondaire. Les courses d'école, activités culturelles et autres excursions organisées par les établissements devront être totalement gratuites.

La nouvelle réglementation mise en œuvre au niveau cantonal aura des implications financières importantes au niveau communal. De fait, traditionnellement, les établissements scolaires de Gland se sont toujours appuyés sur une participation financière importante des parents pour les camps et voyages scolaires. Des possibilités d'aide ou d'exemption étaient ouvertes aux familles aux moyens plus limités. Cette approche pragmatique a permis un partage équilibré des coûts entre la commune et les familles, à la satisfaction de toutes les parties impliquées. La nouvelle réglementation aura pour effet de mettre la quasi-totalité des coûts à la charge de la commune, avec une participation bien plus limitée à la charge des familles. De façon concrète, le coût annuel moyen des camps et voyages scolaires s'élèvent à environ CHF 450'000.00. La commune de Gland devra dès lors à brève échéance choisir entre continuer d'organiser de telles manifestations/activités en augmentant le budget pour ce poste ou de réduire ou supprimer celles-ci. Le coût continuera d'augmenter en fonction de l'accroissement de la population.

Il existe une solution alternative qui passerait par un partenariat public-privé.

A titre d'exemple, l'association *Anime Ta Ville* organise et finance des activités pour certaines classes de l'école primaire. Cette association est financée par des dons privés et recourt largement au bénévolat. L'expérience a montré que de nombreuses familles et proches sont motivés par investir du temps et de l'argent au profit de l'association. Il convient ici de souligner qu'il s'agit d'une démarche strictement volontaire qui a un succès indéniable. Le facteur de motivation est de faire profiter les jeunes d'activités et de manifestations intéressantes.

Une approche similaire pourrait servir de modèle pour un financement privé des courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études. A l'instar de l'association *Anime Ta Ville*, les contributions privées seraient purement volontaires. Les fonds récoltés viendraient en aide à la commune et permettrait de continuer à offrir des activités intéressantes et de qualité aux élèves. La population de Gland (parents, proches, connaissances ou amis) pourrait librement décider d'aider à financer les activités des élèves de la commune au travers d'une structure constituée sur mesure. Si la structure pouvait bénéficier du même engouement porté à *Anime Ta Ville*, le succès serait garanti.

En substance, il conviendrait de mettre sur pied une entité de droit privé, soit une association soit une fondation, dont le but serait de récolter des fonds pour aider au financement des courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études des écoliers du primaire et du secondaire de la commune Gland. L'entité devrait pouvoir bénéficier d'un statut d'intérêt public, ce qui permettrait aux donateurs de déduire leurs contributions au niveau fiscal. Afin de pérenniser une telle structure et de favoriser une organisation efficace, il serait souhaitable que la Municipalité puisse

participer, à tout le moins à titre consultatif, au sein de l'organe exécutif, dans le comité de l'association respectivement dans le conseil de fondation.

Pour les motifs développés ci-dessous, il est demandé à la Municipalité de préparer une réponse portant sur les solutions mises en place depuis août 2019 pour le financement des manifestations scolaires obligatoires en faveur des élèves du primaire et du secondaire. Il est en outre demandé à la Municipalité de:

- 1) Étudier la faisabilité et l'opportunité de recevoir périodiquement des fonds d'une entité privé (association ou fondation) à titre de participation aux frais liés aux courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études ;
- 2) Étudier la possibilité et l'opportunité d'aider ou concourir à constituer une entité telle que décrite sous point No 1 et d'y participer, à tout le moins à titre consultatif, au sein de l'organe exécutif.

Gland, le 5 décembre 2019, pour le PLR Gland



Martin Anström